

AIDE GÉNÉRALE DE PRODUCTION

6 nov 2021

501

INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

TITRE DU POSTE

Aide générale de production

NB DE POSTE À COMBLER

1

STATUT D'EMPLOI

Permanent

OCCUPATION

Temps plein

DISPONIBILITÉS

Jour, soir, nuit, quart de travail

NB D'HEURES PAR SEMAINE

40

SALAIRE (TYPE)

Heure

SALAIRE (MONTANT)

22,26 \$

NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL

Secondaire

EXPÉRIENCE REQUISE

Un atout

RÉGION

Montréal

CONTACT

Martine Angell

Réseaux

Téléphone : 450-424-5727

DESCRIPTION

Sous le leadership de votre chef d'équipe et du superviseur de production, vous pouvez travailler dans les différents départements de l'usine (Production/Expédition/Réception)

TÂCHES

Responsabilité du poste

Voir au bon fonctionnement de la production journalière

Apprendre au moins 3 postes de travail de production

Apprendre la conduite d'un chariot élévateur (ou à pince)

Exécuter diverses tâches connexes dans l'usine

Vérifier la qualité du produit fini

Appliquer et respecter les règles de santé et sécurité

QUALITÉS RECHERCHÉES

Exigences du poste

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une bonne expérience dans le domaine

Posséder de l'expérience dans le milieu industriel (un atout)

Avoir une bonne forme physique générale (endurance/ résistance à la chaleur, etc.)

Être responsable, autonome et capable de travailler de façon sécuritaire

Disposer d'un véhicule ou transport pour se rendre au travail

Être disponible pour travailler sur TOUS les quarts de travail (jour/soir/nuit, fin de semaine à l'occasion pour du temps supplémentaire)

AUTRE

Salaire : 22,26\$ par heure

Avantages :

Assurance dentaire

Assurance Invalidité

Assurance Maladie complémentaire

Assurance Vie

Assurance Vision

Congés de Vacances et compensatoires

Événements d'Entreprise

Pension de Retraite

Programme d'Aide aux Employés

REER collectif

Régimes de participation aux bénéfices

Stationnement sur place

Horaire :

8 Heures

Du lundi au vendredi

Heures supplémentaires

Quart de jour

Quart de Nuit

Rémunération supplémentaire :

Heures supplémentaires majorées

Primes